



2022 Mai, vol. 9, n° 2

Sommaire

Projet spécial 2023 : la date limite pour le dépôt d'une demande approche

La **date limite** pour le dépôt d'une demande de projet spécial est le **13 août 2022**.


Pour savoir comment constituer un dossier complet et soumettre votre demande, consultez la page [Dépôt d'une demande de projet spécial](#), dans l'Espace partenaires du site Web de la Société d'habitation du Québec.

Notez que **tous les documents ont été mis à jour** et que **leur utilisation est obligatoire**, notamment afin de faciliter l'analyse des projets soumis.

Planification et établissement des priorités des travaux RAM

Rappelons que lors de la planification des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM), vous devez **mettre en priorité les immeubles dont la cote d'indice d'état est D ou E**. En effet, ces travaux peuvent faire l'objet d'un projet spécial ou être présentés dans le plan pluriannuel d'intervention dans le cadre du RAM régulier.

Des questions?

Pour obtenir un soutien technique ou administratif lors de la préparation de votre demande de projet spécial, contactez votre [équipe de soutien technique](#) ou votre [conseiller\(ère\) en gestion](#)  (198 Ko).

